



## ARRÊTÉ N° 25/2024

### Circulation Alternée par Feux Tricolores Rue du Val Du 19 au 21 Mars 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise Véolia en date du 14 février 2024 d'interdire la circulation rue du Val pour des travaux de réseaux du 19 au 21 mars 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

### ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux concernant la suppression d'une canalisation, la circulation sera alternée par feux tricolores, rue du Val du 19 au 21 mars 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise Véolia.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise Véolia.

Fait à QUÉVERT, le 22/02/2024

**Le Maire,**

**Philippe LANDURÉ**

